



Pour la dignité-Contre l'oubli

- ▶ Etudes et Projets scientifiques
- ▶ Recherches pluridisciplinaires
- ▶ Création artistique et littéraire
- ▶ Droits humains et Diasporas
- ▶ Démocratie et Citoyenneté
- ▶ Pédagogie et Communication
- ▶ Edition et Documentation
- ▶ Production audiovisuelle

BP. : 11106 Yaoundé (Cameroun)
Bureau /Mballa 2: (+237) 22 13 45 21
Tél. Port : (+237) 77 73 19 25
E-mail: esclavagetraitenafrique@gmail.com

CREATION

Il est créé conformément à la loi N°90/053/ du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association, un Centre d'études, de recherches pluridisciplinaires, de documentation, de création culturelle et d'échanges, privé et indépendant, laïque, apolitique et à but non lucratif de durée illimitée.

Cette association scientifique et culturelle a pour dénomination « **Centre d'Etudes et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique** ». En abrégé « **CERPETA** ».

Son siège social est fixé à Yaoundé (République du Cameroun). Il peut être transféré à tout autre endroit du territoire national sur décision de ses membres.

La devise du CERPETA est : « **Pour la dignité-contre l'oubli** ».

OBJECTIFS & MISSIONS

Le Centre d'Etudes et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique (CERPETA) a pour objectifs et missions essentielles de :

- Mener des études et des recherches pluridisciplinaires sur l'esclavage et la traite négrière en Afrique ;
- Promouvoir la création artistique et littéraire sur l'esclavage et la traite négrière ;
- Favoriser les rencontres entre les Africains et leurs parents de la diaspora ;
- Promouvoir le tourisme culturel et de mémoire ;
- Rassembler et diffuser les informations relatives à l'esclavage, à la traite et aux droits humains ;

- 
- Eduquer et sensibiliser les populations sur les droits humains et leur protection ;
 - Cultiver la démocratie et la citoyenneté ;
 - Participer à l'intégration africaine à travers la mise en place et la consolidation d'un réseau pluridisciplinaire d'experts, de chercheurs, de créateurs et de promoteurs culturels ;
 - Contribuer à la renaissance africaine à travers la valorisation de son histoire et de sa diversité culturelle ;
 - Promouvoir le dialogue, la coopération et la paix entre les peuples du monde.

MOYENS ET METHODES D'ACTION

Les moyens d'action du CERPETA sont :

- La conduite et l'encadrement des études et des recherches ;
 - L'organisation des ateliers de création ;
 - Les campagnes d'information et de sensibilisation (organisation des séminaires, des conférences-débats, des tables rondes, des projections audiovisuelles, des expositions...) ;
 - L'organisation des enseignements et des formations spécifiques ;
 - La création des centres de documentation et de sites web ;
 - L'organisation des compétitions scientifiques, culturelles ou artistiques ;
 - L'édition, la publication, la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et des créations artistiques et littéraires ;
 - La production audiovisuelle (documentaires, films, spots...) ;
 - La création d'un périodique d'information et de formation.
- 

ORGANISATION & STRUCTURES

Les organes du Centre d'Etudes et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique (CERPETA) sont :

- Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COSUR)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance définit et arrête la politique générale de l'association, ses grandes orientations et les moyens de leur réalisation. Il est l'organe suprême du CERPETA. Ses décisions sont immédiatement exécutoires. Il est composé de tous les membres actifs et des fondateurs, en plus de trois représentants du Conseil Scientifique (COS) ; peuvent y prendre part également à ses sessions et sans droit de vote ni de décision, les membres d'honneur et les sympathisants.

- Le Conseil Scientifique (COS)

Il définit les priorités de la recherche et des opérations à mener. Il fait des recommandations visant à assurer le bon fonctionnement du Centre au COSUR. Il valide les résultats des actions menées. Il est composé pour moitié de membres réguliers du Centre et pour moitié de membres extérieurs désignés par le COSUR sur proposition du Coordonnateur Général.

- Le Bureau Exécutif (BE)

Le Bureau Exécutif est l'organe exécutif et permanent du CERPETA, chargé d'appliquer les décisions arrêtées par le COSUR. Il peut prendre des initiatives au nom de l'association en cas de nécessité et rendre compte de ses actions. Il est responsable devant le COSUR.

Le Bureau Exécutif est composé de :

- un Coordonnateur Général ;
- un Coordonnateur Adjoint ;
- un Secrétaire Administratif et Financier ;
- un Responsable des Projets et Programmes ;
- un Responsable des Affaires Pédagogiques et de la Formation ;
- un Responsable des Affaires Culturelles ;

- un Responsable de la Documentation et de la Communication ;
- un Responsable de la Logistique et de Liaison ;
- deux Commissaires aux Comptes ;

- **Les Représentations Extérieures**

Le CERPETA peut se doter de Représentations Extérieures au Cameroun et à l'étranger, sous réserve des législations en vigueur. Les Représentations Extérieures travaillent en étroite collaboration avec le Bureau Exécutif de l'Association. Elles peuvent faire des suggestions à ce dernier dans le strict respect des objectifs de l'Association. L'organisation et le fonctionnement des Représentations Extérieures sont laissés à l'initiative de leurs membres. Toutefois le rapport de leurs différentes activités doit être adressé au Bureau Exécutif du CERPETA tous les trois mois.

QUALITE DES MEMBRES

Les membres du CERPETA sont regroupés en quatre catégories :

- Les membres actifs ;
- Les fondateurs ;
- Les membres d'honneur ;
- Les Sympathisants.

Est membre actif toute personne physique ou morale qui s'acquitte de ses droits d'adhésion, paie régulièrement ses cotisations et participe à la vie du Centre de manière permanente.

Est fondateur toute personne physique ayant participé à la conception et à la création de cette association.

Est membre d'honneur, toute personne physique ou morale cooptée par l'Association en raison de ses actions pour l'atteinte des objectifs du CERPETA. Les membres d'honneur participent à titre volontaire aux cotisations en faveur de l'Association.

Est sympathisant toute personne physique ou morale qui partage les objectifs de l'Association ou l'aide à les réaliser.

CONDITIONS D'ADHESION

Le Centre d'Etudes et de Recherches Pluridisciplinaires sur l'Esclavage et la Traite en Afrique (CERPETA) est ouvert à toute personne physique ou morale de droit public ou privé, qui accepte librement les présents statuts. La candidature est validée après acquittement des droits d'adhésion dont le montant est fixé à 20 000 F CFA. Une cotisation mensuelle fixée à 10 000 F CFA est obligatoire pour chaque membre. Les droits d'adhésion et les cotisations mensuelles sont non remboursables.

Des contributions ponctuelles peuvent être demandées aux membres du CERPETA en cas de nécessité. Leurs taux sont fixés par les membres séance tenante.

Les usagers participent au fonctionnement et à l'entretien du Centre selon un forfait déterminé au début de chaque année budgétaire par le Bureau Exécutif et approuvé par le COSUR.

Tout membre admis au sein du CERPETA est tenu :

- de respecter les dispositions de ses Statuts et Règlement intérieur ;
- de respecter les décisions et résolutions prises par ses organes ;
- d'assister aux réunions et de prendre part à ses activités ;
- de payer son droit d'adhésion, de payer régulièrement ses cotisations et contributions exigibles.

BUREAU EXECUTIF

Contacts :

Coordonnateur Général

Ahmadou Séhou (Enseignant-Chercheur)
Tél. portable (00237) 77 73 19 25 / 99 29 01 38 E-mail : asehou@yahoo.fr

Coordonnateur Adjoint

Idrissou Alioum (Enseignant-Chercheur)
Tél. portable (00237) 77 74 95 33 / 95 88 74 73 E-mail : idrissoualioum@yahoo.fr

Secrétaire Administratif et Financier

Matchadjé Yogolipaka (Editeur, poète, promoteur culturel)
Tél. portable : (00237) 75 11 93 70 / 96 02 17 78 E-mail : yogolipaka@yahoo.fr